



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 8 avril 2024 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- **La demande concerne l'immeuble situé 2500, rang 7, constitué des lots : 5 573 410 et 5 989 933 situé dans la zone AFR-1.**

La demande consiste à autoriser la garde de 6 chevaux dans une écurie privée sur une propriété d'approximativement 2,93 hectares alors l'article 64 du *Règlement n° 474 de zonage* règlement permet un maximal de 2 chevaux pour une propriété d'une superficie de 2 à 3 hectares dans cette zone. Cette demande a pour effet de permettre la garde de 6 chevaux dans une écurie construite pour ce nombre et pour laquelle un permis a été délivré en 2022.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse permis@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 8 avril 2024 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 12 MARS 2024**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe